

Dans la série les fiches de l'an01...

# La communication en AG

Elle est issue d'une discussion en AG réunissant tous-tes les habitant-e-s le 05/07/2017. Elle a été relue et validée à l'AG du 06/08/2017

**Le point de départ :** Il peut arriver d'avoir des tensions durant les AG, des ressentis violents, des expressions mal maîtrisées. Certains sujets sont davantage tensiogènes. On a envie d'avoir une communication apaisée et bienveillante, et que personne ne ressorte d'AG blessé-e - ceci tout en veillant à garantir l'expression des désaccords au sein du collectif.

## Les principes décidés

[et des choses que l'on a dites en plus]

**1. Si on souhaite exprimer que l'on ressent quelque chose de violent, sur le moment ou à une AG suivante, on le fait en parlant de soi : « je ressens ça ; je me sens comme ci ».**

- ◆ *Cela veut dire qu'on n'exprime pas l'intention de l'autre : « c'est violent ce que tu dis » « tu m'agresses ».*
- ◆ *Collectivement, on a envie d'être sécurisant-e-s sur l'expression des ressentis, et on préfère que les ressentis soient exprimés pour pouvoir être pris en compte.*
- ◆ *Respecter le ressenti c'est laisser la personne s'exprimer en entier sans la couper ; c'est aussi ne pas remettre en cause ce que la personne ressent (il est possible cependant de poser des questions pour bien comprendre)*
- ◆ *Le fait d'exprimer ou non ses ressentis et émotions est à l'appréciation de chaque personne. Si un ressenti n'est pas exprimé en AG, il ne pourra en tout cas pas être pris en compte collectivement.*

**2. Lorsque durant une AG, on sent qu'un sujet devient intense, on laisse finir la personne qui s'exprime, puis par un geste on interrompt le tour de parole pour signaler que visiblement, on passe en mode intense.**

- ◆ *Le fait d'en prendre conscience collectivement doit nous permettre d'être particulièrement vigilant-e-s à s'écouter vraiment, à faire attention à comment on s'exprime, voire à décider de reporter la discussion pour laisser le temps de l'apaisement ou de la préparation d'une modalité particulière de gestion de la réunion.*

**3. Quand on va traiter en AG d'un sujet que l'on anticipe comme intense, on se le dit avant de commencer la discussion, et on se remet les principes de cette fiche en tête. On peut aussi organiser des modalités spécifiques de réunion pour le traiter.**

**4. Il y a un point « médiation » dans les points à traiter. Si quelqu'un-e souhaite évoquer un conflit en AG, iel met juste son nom en face et l'exposera à l'AG suivante.**

- ◆ *L'AG peut décider de se saisir du conflit, notamment en médiation, elle peut aussi décider de ne pas le faire.*